

👉 La commission consultative paritaire (CCP) des agents 84-16

Cette commission est importante car elle est compétente sur toutes les questions d'ordre individuel relatif à la situation professionnelle de l'agent, notamment en cas de mutation lors de la campagne annuelle de mobilité à la DGAC.

Elle est obligatoirement consultée sur les décisions individuelles relatives aux demandes de révision du compte rendu de l'entretien professionnel, aux questions disciplinaires, au licenciement, et le cas échéant au refus de télétravail par l'administration.

C'est dans cette commission que siègeront vos représentants pour défendre vos intérêts individuels au regard du cadre collectif.



Du 4 au 6 décembre 2018 je vote SNNA FO

Les résultats des élections professionnelles seront déterminants pour les futures négociations protocolaires que **Force Ouvrière** exigera à l'issue de cette période électorale.

Dans ce cadre, le SNNA-FO mettra tout en œuvre pour garantir la reconnaissance et la place de tous les agents contractuels au sein de la DGAC.

Je veux améliorer mon statut
et mon déroulement de carrière
du 4 au 6 décembre 2018 je vote **Force Ouvrière** !



ELECTIONS PROFESSIONNELLES

AGENTS CONTRACTUELS 84-16

du 4 au 6 décembre 2018

JE VOTE



Unis & constructifs



SNNA





Le SNNA FO, un syndicat qui vous représente

Le SNNA-FO est un syndicat qui représente l'ensemble des personnels de la DGAC, qu'ils soient titulaires (fonctionnaires) ou non titulaires (agents contractuels).

Quel que soit leur statut, ses représentants occupent des postes dans différents services de la DGAC, en métropole et Outre-Mer ainsi qu'au BEA. À ce titre, ils sont au contact quotidien des problématiques que rencontrent les personnels.

C'est forts de ces connaissances et de leurs expériences qu'ils siègent et agissent efficacement au quotidien au sein des différentes instances représentatives (CT locaux et nationaux, CAP, CCP, etc.) pour défendre les intérêts de l'ensemble des agents.



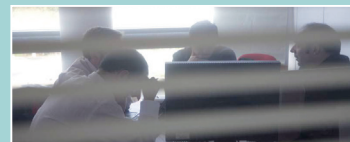
Un syndicat pour défendre et garantir vos droits et intérêts

Syndicat représentatif reconnu, le SNNA-FO est un interlocuteur incontournable de l'administration pour défendre les agents contractuels et leurs conditions de travail.

➔ **il accompagne** l'élaboration des dossiers techniques (cadre de gestion pour les agents contractuels, plan de titularisation, subrogation, ...),

➔ **il intervient** lors des campagnes de mobilité en étant à l'écoute des personnels, il veille aux respects des règlements en termes d'organisation du travail et de renouvellement des contrats de travail,

➔ **il est un relais** indispensable avec l'administration.



Un syndicat qui négocie et obtient des avancées sociales

➔ Dans le cadre des protocoles sociaux DGAC, le SNNA-FO a toujours obtenu des avancées statutaires et indemnitaires pour tous les agents qu'il représente.

➔ Le dernier protocole, dont FO est signataire, a notamment permis d'obtenir une amélioration du déroulement de carrière et la mise en œuvre de la subrogation en cas d'arrêt maladie en faveur des agents contractuels et plus généralement la neutralisation de la baisse des effectifs.



Le SNNA FO a à cœur de se battre pour :

➔ Le déroulement de carrière des agents contractuels 84-16

Grâce à l'action du SNNA-FO lors du dernier protocole, le déroulement de carrière des agents contractuels a été amélioré.

Concrètement, le rapprochement des conditions d'emploi des agents contractuels de celles des fonctionnaires exerçant des fonctions de même niveau (rémunération, durée indiciaire, niveau de poste, mobilité) a progressé.

➔ La subrogation

À la demande du SNNA-FO, la procédure de subrogation pour les agents contractuels de la DGAC sera mise en œuvre à compter du 1/1/2019.

Cette procédure permettra qu'en cas d'arrêt maladie ou de congé maternité, l'agent continue à percevoir son salaire selon le cadre réglementaire d'ancienneté. La DGAC percevra directement de la sécurité sociale les indemnités journalières à la place de l'agent, rendant ainsi les échanges transparents pour les agents.

➔ Un syndicat de propositions

Au regard des avancées importantes obtenues au cours des dernières années, force est de constater qu'il reste encore beaucoup à faire pour la reconnaissance des agents contractuels à la DGAC.

Concernant la **filière médico-sociale**, une amélioration des recrutements et du parcours de carrière (ancienneté, rémunération au-delà de la grille CISME, prise en compte des visites de classes 2, ...) devra être recherchée pour répondre aux obligations de médecine de prévention et à normes afin de renforcer l'attractivité.

S'agissant des **formateurs en langue**, une attention particulière devra être portée sur cette population du point de vue métier par la construction d'un véritable parcours de carrière et d'harmonisation des pratiques en vue d'améliorer les conditions de travail et de rémunération des agents concernés.

Plus généralement, lors des futures négociations protocolaires, le SNNA-FO défendra l'indispensable construction de réelles perspectives de déroulements de carrières pour l'ensemble des agents contractuels de la DGAC, quel que soit le métier, le niveau d'expertise ou l'emploi exercé.

*Du 4 au 6 décembre 2018,
choisissez des représentants,
unis et constructifs*

Vincent BACHELIER (DSNA)

Hélène CROUZHILAT (DSAC)

Geneviève SALTHOUSE (SNA-N)

Julien LEPOUTRE (DTA)

